



ACADÉMIE
DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité

ADDITIF –

Accès à la classe exceptionnelle des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – année 2024

■ Références :

Décret n° 2023-720 du 4 août 2023 modifiant certaines dispositions statutaires applicables aux corps enseignants, d'éducation et de psychologues de l'éducation nationale relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

Calendrier et modalités de constitution des dossiers pour les campagnes 2024 d'avancement de grade et de corps du 22/12/2023 de la DGRH B2-3. BOEN n°1 du 04/01/2024

Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et valorisation des parcours professionnels des personnels de l'EN de la jeunesse et des sports du 27/11/2023 publiées au BOEN spécial n°3 du 07/12/2023

Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Nantes votées au CSA du 11 avril 2024

Division des personnels
enseignants DIPE
ce.dipe@ac-nantes.fr

Rectorat de Nantes
BP 72616 – 44326 Nantes cedex 03

Note de service n° 2024-09
du 18 avril 2024 – ADDITIF

Division des personnels
enseignants DIPE
ce.dipe@ac-nantes.fr

Rectorat de Nantes
BP 72616 – 44326 Nantes cedex 03

Destinataires

Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs d'académie, directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Sarthe, de la Mayenne et de la Vendée,
Madame la doyenne et monsieur le doyen des corps d'inspection,
Madame la déléguée régionale académique à l'information et à l'orientation, déléguée régionale de l'ONISEP,
Monsieur le délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue,
Madame la directrice de l'école académique de la formation continue,
Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux,
Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale, de l'enseignement général, de l'enseignement technique et d'information et d'orientation,
Mesdames les cheffes d'établissement et messieurs les chefs d'établissement (lycées, LP, EREA, collèges),
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs de CIO,
Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de circonscription,
Messieurs les directeurs du CNED,
Madame la présidente de Nantes Université, madame la présidente de l'université d'Angers et monsieur le président de Le Mans Université,
Monsieur le directeur de CANOPE,
Monsieur le directeur de l'INSPE

pour attribution

Le présent additif à la note de service a pour objet la modification du calendrier pour la constitution des dossiers pour les campagnes 2024 d'avancement au grade de la classe exceptionnelle.

- Calendrier

Pour les agrégés :

Du 15 mai au 29 mai 2024 : Ouverture d'I-prof pour mise à jour du CV par les personnels

Du 30 mai au 4 juin 2024 : Ouverture du recueil des avis des Chefs d'établissement et des Inspecteurs via I-prof

A partir du 5 juin 2024 : Evaluation par les services académiques

Le 12 juillet 2024 : date prévisionnelle de publication des résultats sur SIAP

Pour les autres corps :

Du 15 mai au 29 mai 2024 : Ouverture d'I-prof pour mise à jour du CV par les personnels

Du 30 mai au 21 juin 2024 : Ouverture du recueil des avis des Chefs d'établissement et des Inspecteurs via I-prof

A partir du 24 juin 2024 : Evaluation par le services académiques

Au plus tard le 12 juillet 2024 : publication des résultats sur le site de l'académie

Les avis des évaluateurs seront consultables via I-Prof/services/TA classe exceptionnelle/Consulter votre dossier/Onglet synthèse.

Katia BÉGUIN

